



Notre étude s'adapte pour continuer à assurer sa mission de service public de la manière la plus performante et vous satisfaire dans les meilleures conditions de protection sanitaires pour vous et mon équipe. Ainsi, les clients sont désormais exclusivement reçus sur rendez-vous, y compris pour l'accueil général. Le port du masque est obligatoire et les clients sont invités à se présenter avec un stylo personnel.

Les rendez-vous sans signature peuvent être organisés par visioconférence ou simplement par téléphone.

Pour les rendez-vous de signature : Si vous le souhaitez nous pouvons mettre en place le rendez-vous **de signature à distance en visioconférence**. Si vous avez accès à un ordinateur avec micro et webcam ou à une simple tablette, de votre domicile vous pouvez participer au rendez-vous, interagir avec nous mais également avec tous les autres intervenants, voir sur votre écran comme si vous étiez présent, l'acte et ses annexes tout au long de sa lecture. Des procurations pourront également être faites, vous permettant d'être représenté par un clerc de notaire lors du rendez-vous de signature.

Si vous préférez être présent en personne :

- Le rendez-vous aura lieu dans une salle de signature dédiée, désinfectée et aérée entre chaque rendez-vous ;
- Désinfection systématique des mains à l'entrée dans la salle et port du masque obligatoire ;
- Seuls les signataires pourront accéder à l'office (pas d'accompagnant).
- Les autres parties ou intervenants pourront suivre le rendez-vous de chez eux ou de leur bureau en visioconférence.

ATTENTION : vous êtes priés de vous présenter 10 minutes au maximum avant l'heure du rendez-vous et sans accompagnateur.

Dans cette période difficile qui continue, ces règles ont pour objet de vous assurer de la poursuite de nos missions de manière efficace tout en assurant votre sécurité sanitaire et celle de notre équipe.